Limite Frahier-Champagney

Bornes anciennes (XVI° siècle)

Le 23 septembre 2009, une sortie « bornes » organisée par la SHAARL (André Monnin , Pierre Tison et Jean Hennequin), nous amène sur la limite entre Champagney et Frahier.

Depuis la route de la Nationale 19, proche du hameau du Ban de Champagney, nous nous engageons à l'est et tombons sur deux bornes qui nous avaient été signalées.

Voici les détails que nous avons relevés :

borne A – Face Champagney

borne A – Face Frahier

Dimensions au sommet
largeur : 37 cm
épaisseur : 14 cm

Dimensions au pied :
largeur : 50 cm
épaisseur : 21 à 22 cm

Hauteur totale : 62 cm
Hauteur du pied : 22 cm
Hauteur de la partie émergeante : 40 cm

Cette borne en grès rose a été replantée à son emplacement.

borne B – Face Champagney

borne B – Face Frahier

Dimensions au sommet
largeur : 45 cm
épaisseur : 23 cm

Dimensions au pied :
largeur : 56 cm
épaisseur : 26 à 30 cm

Hauteur totale : 114 cm
Hauteur du pied : 50 cm
Hauteur de la partie émergeante : 64 cm

Cette borne en grès rose également a été replantée à son emplacement.

Voici deux représentations de la seigneurie de Passavant, une des deux seigneuries composant la Principauté de Lure :

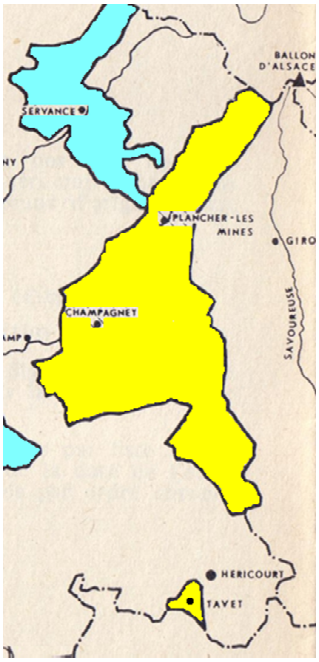

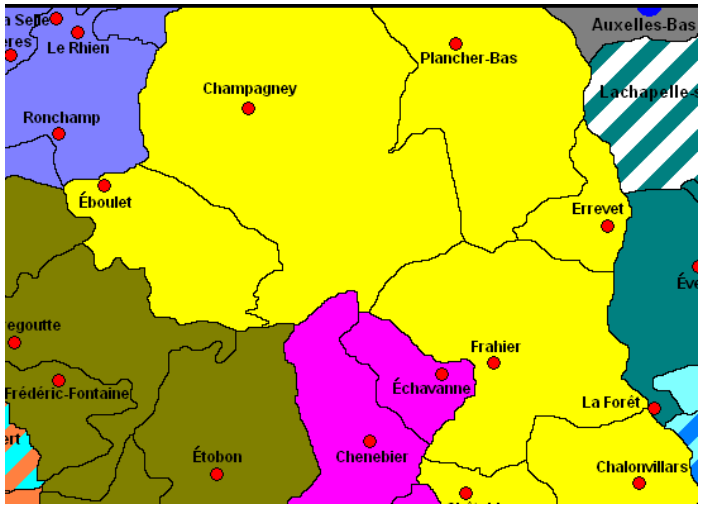

Voici la carte IGN du secteur :

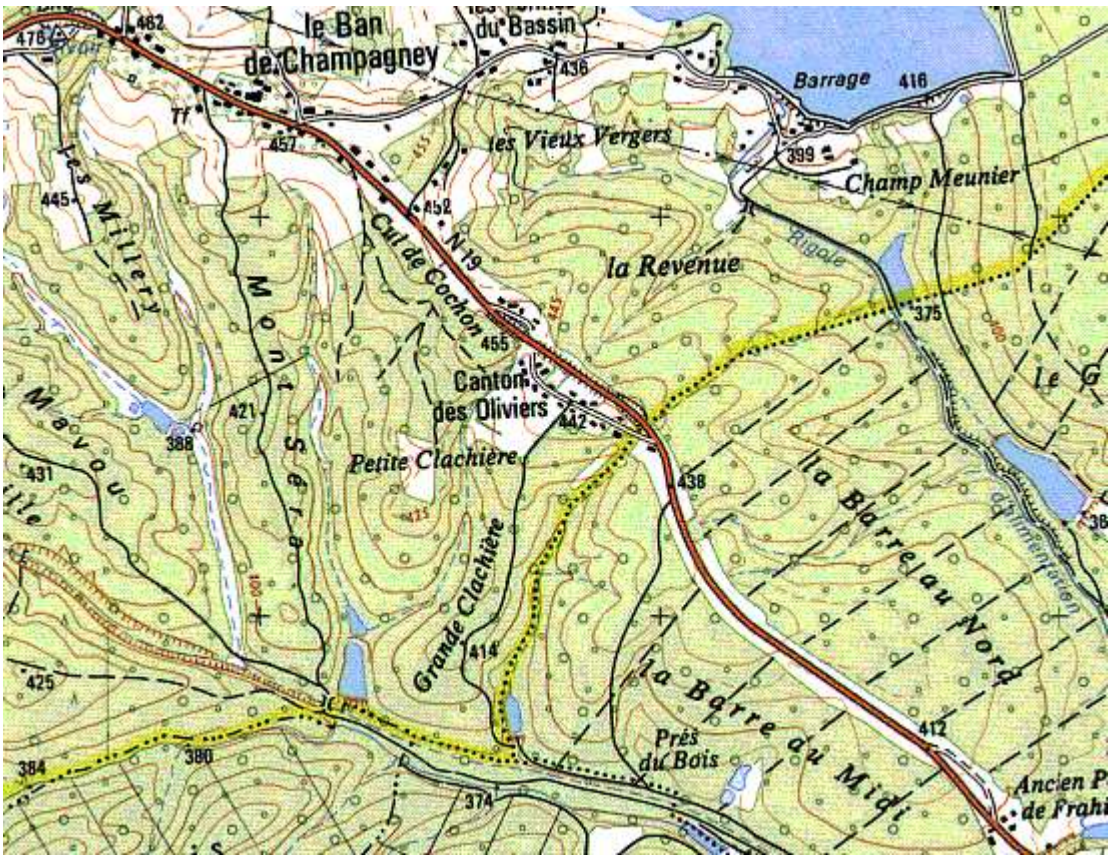

Aux archives départementales, sous la cote 248 E dépôt 1 / DD1, se trouve le plan ci-dessous, daté du 5 mai 1752. On remarque une succession de sept bornes. Il faut préciser que sur ce plan, seules ces bornes sont indiquées ; nulle part ailleurs il n'en figure d'autres.
En regardant bien les sept bornes indiquées par des petits rectangles roses et en les numérotant de 1 à 7 depuis la route, nous nous rendons compte que la borne A est la bornes numéro 2, et la borne B est la numéro 3. Il semble très probable que la borne numéro 1 a disparu depuis longtemps, eu égard à l'élargissement de la route nationale.
D'un autre côté, on voit clairement trois bornes dessinées au crayon, une entre les bornes 5 et 6, deux entre les bornes 6 et 7.

Pour une bonne compréhension des symboles inscrits sur les deux bornes trouvées, voici celles que nous trouvons sur la limite entre Mandrevillars et Chalonvillars, non loin du territoire de Frahier, à environ 500 mètres.
Elles présentent également une crosse sur la face nord et une sorte de poignard sur la face sud. Ce « poignard » est étrangement similaire à un des deux dessins présents sur les faces des bornes du Ban de Champagney, du côté de Frahier.

La crosse est depuis quelque temps identifiée au symbole de la Principauté de Lure. La crosse abbatiale est d'ailleurs assez commune pour d'autres seigneuries ou principautés d'ordre religieuses.

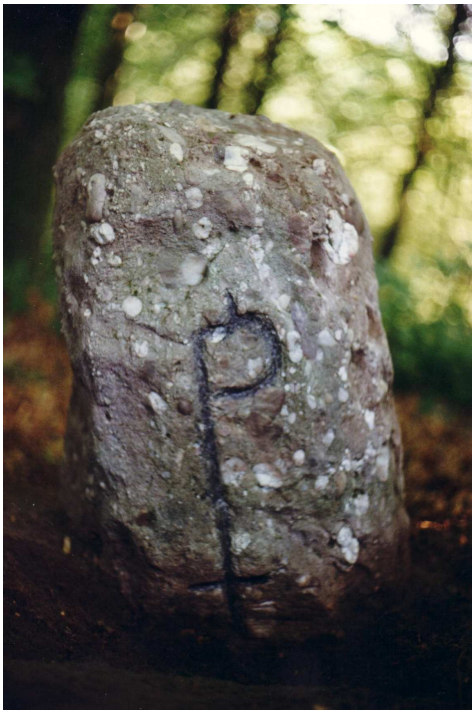

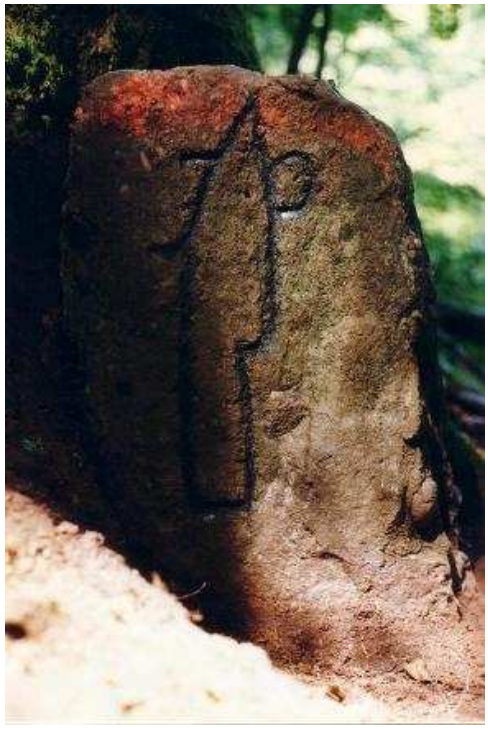

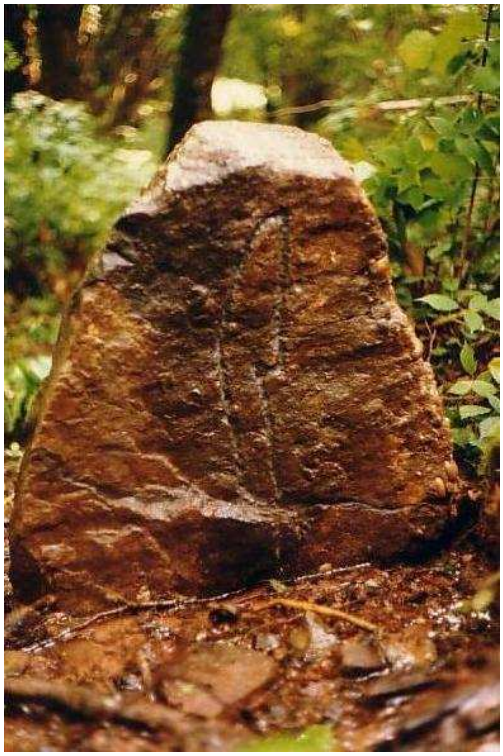

D’après Nicolas Vernot, ce « Poignard » ne serait qu’un coutre de charrue. Cette explication, difficile à accepter au départ, se trouve confortée au regard des bornes du Ban de Champagney. Car, en effet, l’autre symbole représenterait un sac de charrue.

Voici ce que l’on peut trouver sur différents sites Internet :

Sur le site « Linteaux de France » (http://www.linteaux-de-france.com/testfram.htm) :

- **Ville:** Wasselonne
- **Lieu-dit:** 9 rue du 23 novembre
- **Texte:**
  <soc et coutre de charrue>
  P R
- **Commentaire:**
  emblème d'agriculteur, figure aussi le signe du tailleur de pierres et un Hofzeiche (marque de propriété)
- **Note ou Crédit Photo-Texte:** (détails dans la rubrique Crédits Bibli-Photos)
  Les emblèmes de métiers d'autrefois à Wasselonne par Claude Jérôme chez Société Histoire et Archéologie de Saverne et Environs

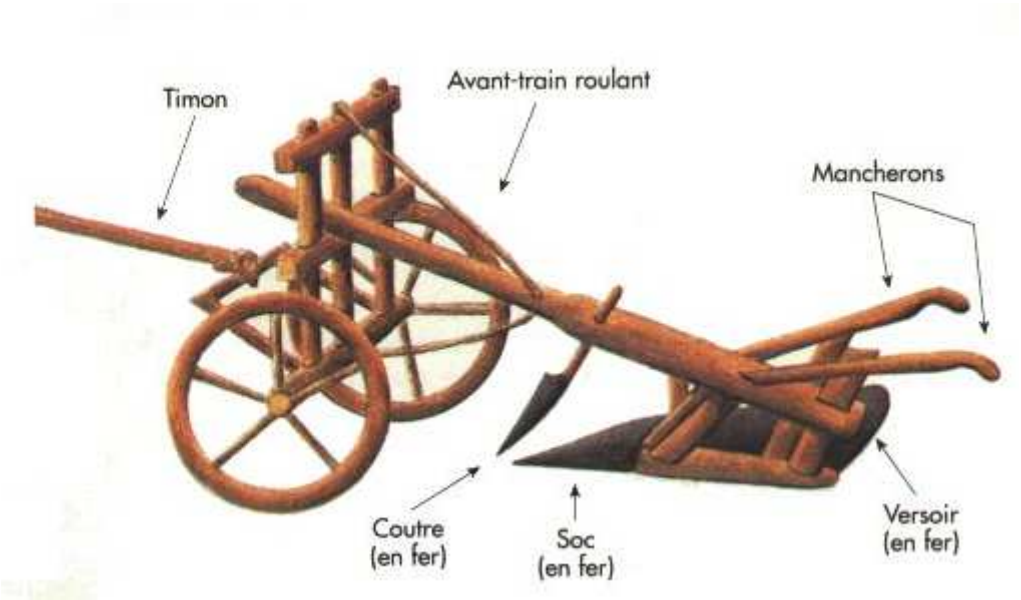

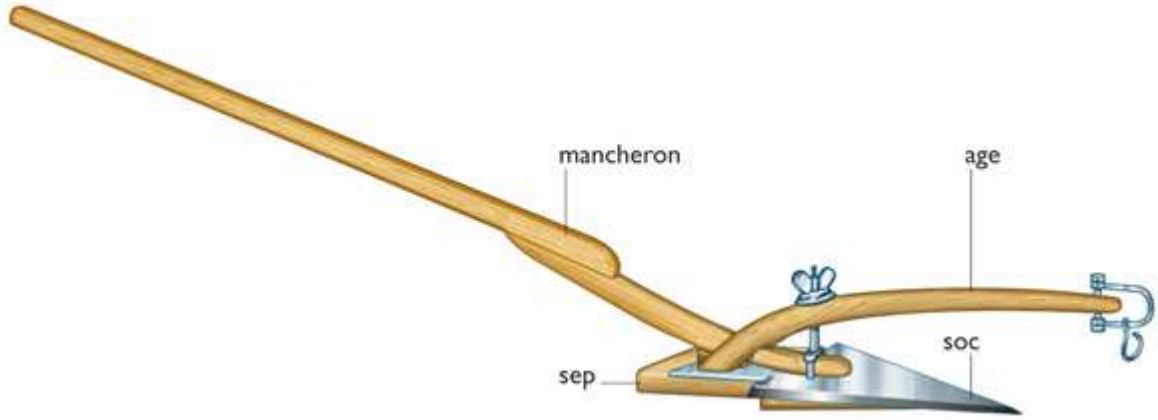

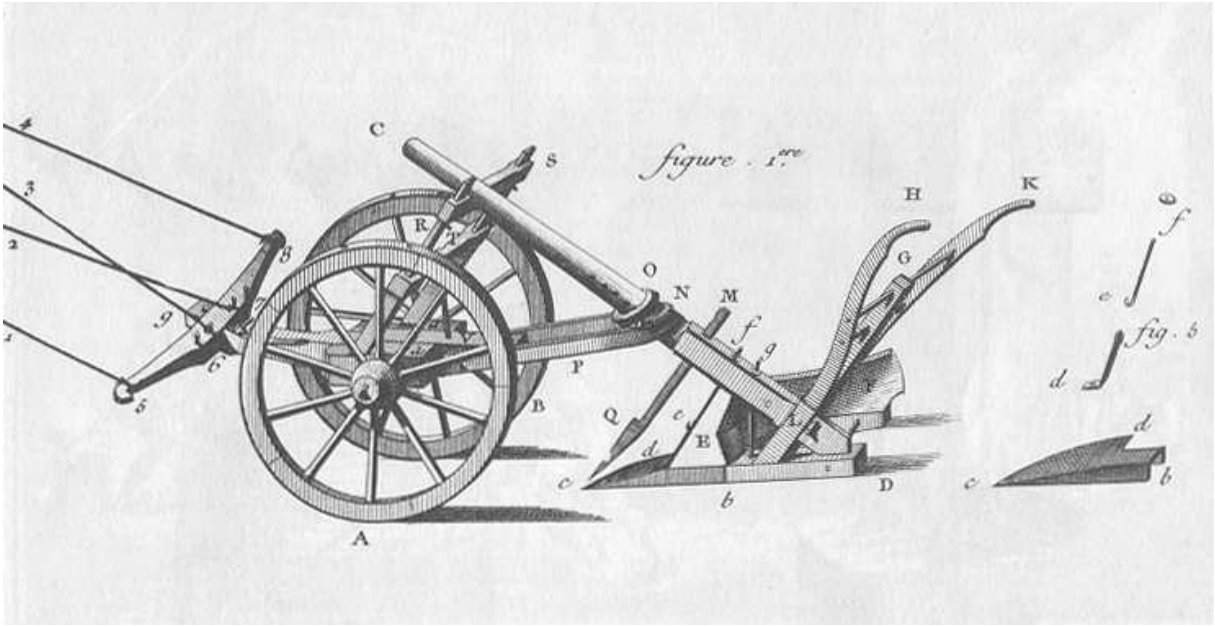

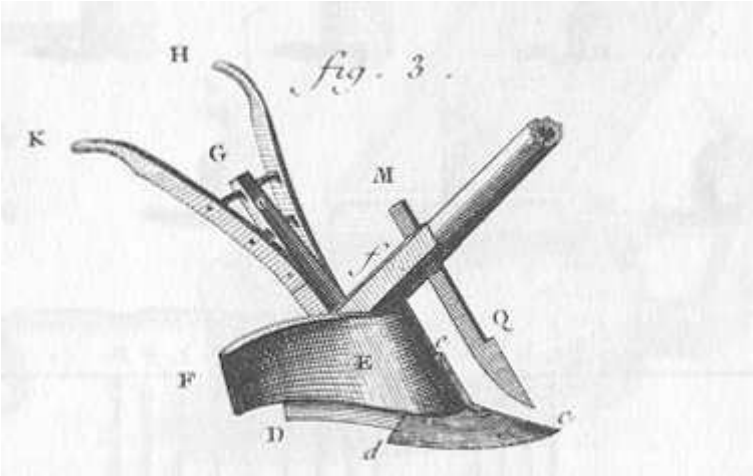

Sundhoffen (Haut-Rhin)

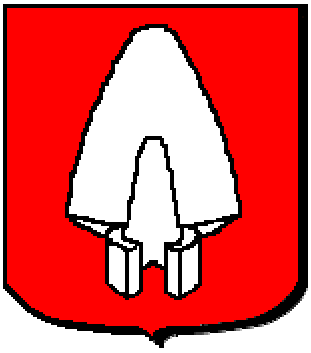

Soc de charrue : Cet instrument aratoire se pose de face ou de profil. De face, il ressemble au fer d'une bèche ; de profil, il a la forme d'un coutelas.

Illkirch-Graffenstaden

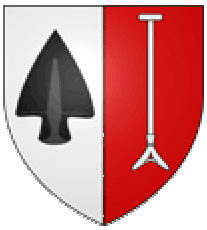

Reillanne

Blason de Guewenheim

BLASON :

Il est presenté par une partition écartelé : Le lion est enprunté aux armoiries de l'abbaye de Masevaux. Les deux bars adossés (poissons voisin de la perche) sont les armes du blason des compte de Ferrette qui étaient les avoués de l'abbaye de Masevaux. La balance symbolise la justice et rappelle que le "plaid" (tribunal du territoire) se tenait une fois l'an à Guewenheim, et le soc de charrue et le coutre rappellent l'origine agraire du village (emblème qui a valu le sobriquet de "Zwei Masser ei Spitz").

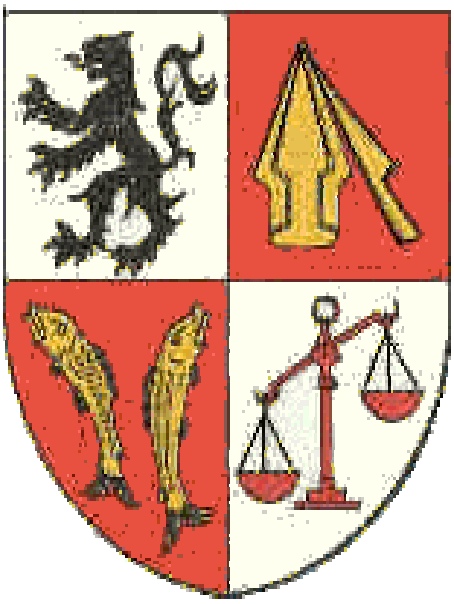

Nous voyons donc que la coutre et le soc apparaissent quelquefois dans des représentations.

Nicolas Vernot affirme que ces deux instruments représentent un village paysan. Cette explication ne nous satisfait guère, car au moyen-âge, quel village de notre région n'est pas paysan ?

Voici les investigation à ce jour ; d'autres visites devront être faites sur cette limite. Depuis, André Monnin a pu trouver au moins une autre borne dont voici les photographies :

A l'évidence, il s'agit d'une troisième borne identique à celle notées A et B. Une autre pierre située sur cette même limite, peu émergeante de terre, a été trouvée. Est-elle une borne ?

A suivre….

Jean Hennequin, 8 décembre 2009